

**2DA SESSIONE URDINARIA DI U 2025**  
**RIUNIONE DI I 2 È 3 D'OTTOBRE DI U**  
**2025**

**2ÈME SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**RÉUNION DES 2 ET 3 OCTOBRE 2025**

2025/O2/059

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN-FELIX ACQUAVIVA  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SERENA BATTESTINI AU NOM DU GROUPE  
« CORE IN FRONTE »**

**OBJET : Quel avenir pour la Méridionale ?**

Madame la conseillère,

Vous m'interrogez sur la situation de la Méridionale et les perspectives éventuelles dans le domaine du service public maritime.

Tout d'abord je tiens à rappeler qu'au mois de juin dernier, je répondais déjà par anticipation à une question sur le sujet d'une possible vente de cette compagnie, question de Romain Colonna, Président du groupe Fà Populu Inseme.

Je précisais à ce moment-là, ce que je réitère aujourd'hui, que le contrat de Délégation de service public prévoyait ce genre d'éventualité en évitant une rupture du service, maintenant les intérêts économiques et sociaux fondamentaux de la Corse et des corses, selon des modalités que j'avais exposées et sur lesquelles vous me permettez de ne pas revenir sous peine de répétition.

Je précisais également que nous étions extrêmement vigilants et que nous suivions l'évolution de la situation, soucieux des emplois corses et des répercussions sur l'économie corse en cas de vente ou de liquidation de la compagnie. Ce que nous avons fait et continuons de faire.

Nous avons échangé avec les syndicats de marins et continuons d'être en contact régulier au sujet de l'évolution de ce contexte.

Nous avons aussi et surtout organisé le 6 juin dernier des Assises des Transports regroupant la totalité des acteurs économiques (tourisme, agriculture...), sociaux, consulaires, pour d'une part, alerter sur les risques qui pèsent sur la Dotation de Continuité Territoriale dans le très court

terme, et d'autre part, travailler sur les initiatives à prendre ou renforcer dans le domaine aérien et maritime pour avancer de manière significative vers une plus grande maîtrise des transports par la Corse, une diversification et une annualisation des connexions au service du peuple corse.

A cet égard, nous pouvons citer les achats de flux aériens qui font l'objet du rapport présenté lors de cette session, le travail en cours pour la constitution d'un GECT au niveau aérien et maritime entre Ligurie, Toscane, Corse et Sardaigne, et bien entendu le travail à reprendre et poursuivre en termes d'études et de mise en œuvre autour de la desserte de service public maritime entre la Corse et Marseille, notamment en reposant les jalons de l'hypothèse à construire autour de la maîtrise de l'outil naval (SEM) et des outils de gestion comme la SEMOP. Cette hypothèse étant à mesurer aujourd'hui à l'aune des assurances à obtenir sur la DCT et de la pérennité et de l'évolution éventuelle du périmètre lié au Contrat de Délégation de Service Public.

Nous avons dans le même temps saisi officiellement le ministre du transport et celui de l'aménagement du territoire sur l'urgence de la situation concernant la DCT, chiffres et audit à l'appui, comme nous venons de le faire depuis peu avec le cabinet du nouveau Premier ministre.

Et comme je l'avais déjà évoqué dans la réponse de juin dernier à Romain Colonna dans la suite des conclusions des assises des transports et de la déclaration solennelle qui en est ressortie, validée je le rappelle par l'ensemble des acteurs, nous mettrons en place dès ce mois d'octobre, donc sans attendre, un cycle de réunions de travail sur la question de l'évolution du modèle de service public, je parle du transport maritime. Ceci nous apparaît nécessaire évidemment pour anticiper les évolutions qui sont importantes au niveau réglementaire et environnemental. Je veux parler par exemple, je le rappelle parce que c'est très important et cela pèse sur le tarif fret, des quotas payants sur les émissions de gaz à effet de serre qui amplifient le problème, et surtout des questions des évolutions fiscales et budgétaires qui impactent la continuité territoriale maritime, pour garantir nos intérêts fondamentaux en termes de maîtrise économique et sociaux. Et bien sûr, dans cette étude, la faisabilité de ladite Compagnie Territoriale de Navigation sous forme de SEMOP par exemple, figure en bonne place, comme d'autres hypothèses, en fonction des questions budgétaires et fiscales posées.

Je rappelle quand même, sur les questions de monopole, que le contrat de délégation de service public d'aujourd'hui, qui a fait l'objet de nombreuses attaques juridiques, notamment par une compagnie, et qui a résisté malgré ces attaques, et que nous mettons en œuvre de manière sérieuse, a été reconnu par l'État et l'Union européenne. Premièrement, c'est tout de même une reconnaissance officielle du périmètre de service public, qui n'existait pas auparavant, et surtout qui démontre, dans son contenu, que la Collectivité de Corse et son Office des transports savent se doter, politiquement et techniquement, de principes, d'outils juridiques, de pilotage et de gestion qui placent en leur cœur l'intérêt public et garantissent contre les dangers, pour le service public, d'une situation créée de monopole dans le secteur des compagnies privées.

Par exemple, le principe de bénéfice raisonnable, que l'on demande par ailleurs dans d'autres secteurs, est appliqué dans la DSP maritime, du fait de notre politique, puisque, au-delà de 2,13 % du chiffre d'affaires, il y a reversement à la puissance publique de l'argent. Autrement dit, il ne peut pas y avoir de bénéfices indus faits sur le service public et donc cela altère la capacité, pour certains, d'être en situation de monopole, quel que soit le monopoleur d'ailleurs. C'est donc une garantie qui existe, qui est importante et qui est une défense pour nos intérêts fondamentaux.

Évidemment, le travail à impulser visera à renforcer cet état de fait dans notre état d'esprit et à améliorer encore, dans la mesure du possible permise par les textes, le contenu qualitatif de la continuité territoriale au service du peuple corse. Je tiens aussi à préciser — et c'est important, preuve que nous suivons la situation — qu'à l'heure où nous parlons, nous avons la confirmation qu'il n'y a absolument aucune discussion entre les deux compagnies délégataires autour de possibles transactions ou d'un rachat.

Néanmoins, dans les jours qui viennent, nous continuerons, en sus de la mobilisation qui doit être la nôtre sur la question de la Dotation de Continuité Territoriale, qui est une urgence absolue. Et je ne peux qu'appeler les groupes politiques à se mobiliser avec nous et avec les acteurs, dans la lignée des Assises des transports.

Nous continuerons d'avoir l'initiative de rencontrer les directions des compagnies autour de la situation nouvellement créée, ainsi que nous le ferons avec les syndicats de travailleurs concernés bien entendu, et nous tiendrons évidemment à informer rapidement l'Assemblée de Corse des évolutions intervenues sur ce sujet central pour l'avenir de l'île.

Je vous remercie.